



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
COMMUNAUTAIRES  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMÉRATIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMÉRATIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMÉRATIONS DU CONSEIL**

Envoyé en préfecture le 22/10/2019  
Reçu en préfecture le 22/10/2019  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20191017-2019\_10\_PV08-DE

**SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2019**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78  
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 10 octobre 2019**

L'an deux mille dix-neuf le dix sept octobre à 18 H 20, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Foyer communal de Génissac, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Francine TREBUCHAIRE , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Gérard MUSSOT , Patrice BOUVRY , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Armand BATTISTON , Paquerette PEYRIDIEUX , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Annie ROY

**Absents :**

Jérôme COSNARD, Jean Louis ARCARAZ, Jack ALLAIS, Joël BAYLE, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Sandy CHAUVEAU, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Hélène ESTRADE, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Francis PEJEAN, Annie POUZARGUE, Christian ROBIN, Agnès SEJOURNET, James SEYNAT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques LEGRAND pouvoir à Pierre MALVILLE, Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Gabi HOPER pouvoir à Sabine AGGOUN , Marcel BERTHOME pouvoir à Anne BERTHOME, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Michèle LACOSTE pouvoir à Alain MAROIS, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Bernard PIOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Denis SIRDEY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Corinne VENAYRE pouvoir à Thierry MARTY

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU JEUDI 17 OCTOBRE 2019

Envoyé en préfecture le 22/10/2019  
Reçu en préfecture le 22/10/2019  
Affiché le   
ID : 033-200070092-20191017-2019\_10\_PV08-DE

Lors de cette séance, le Conseil communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné la secrétaire de séance : Madame Fabienne FONTENEAU
- pris les délibérations suivantes :

**Nombre de conseillers présents : 42**

**Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 10**

## ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

**Monsieur le Président informe du retrait de la délibération portant sur l'avenant à la convention de constitution du service commun Direction des Ressources humaines**

**2019-10-209 : Communication des délibérations du Bureau communautaire et des actes juridiques pris depuis la séance du 23 septembre 2019**

Le Conseil communautaire, en l'absence d'observations, prend acte de ces décisions et actes juridiques, étant entendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote

**2019-10-210 : Élection d'un(e) Vice-président(e)**

Le Conseil communautaire procède à l'élection du Treizième Vice-président.

Se sont portés candidat :  
Monsieur Jean-Luc DARQUEST

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	52
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	52
Bulletins blancs ou nuls	2
Suffrages exprimés	50
Majorité absolue des suffrages exprimés	27

Ont obtenu :

Candidats	Nombre de voix
Jean-Luc DARQUEST	50

Monsieur Jean-Luc DARQUEST est élu Vice-président en charges de l'Agriculture, des Moyens techniques, de l'Immobilier institutionnel et de la GEMAPI

**2019-10-211 : Désignation de représentants au syndicat mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Grand Libournais - PETR**

A l'unanimité (52 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire a élu :

- Monsieur Patrice BOUVRY, représentant titulaire de La Cali et Monsieur Jean-Luc DARQUEST, représentant suppléant de La Cali au Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial du Grand Libournais.

Rapporteur : Monsieur Bernard GUILHEM, en l'absence de Monsieur Jacques

**2019-10-212 : Approbation de la modification simplifiée du PLU de Lagorce**

A l'unanimité (52 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le projet de modification simplifiée du PLU tel qu'il est annexé à la présente.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de La Cali et en mairie de Lagorce pendant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs en vertu de l'article R. 153-21 du code de l'urbanisme.

Le présent acte devient exécutoire à compter de sa publication et de sa transmission à Madame la Préfète.

**2019-10-213 : Prescription de la modification du PLU de Saint Ciers d'Abzac**

A l'unanimité (52 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de prescrire la modification du plan local d'urbanisme de la Commune de Saint-Ciers-d'Abzac afin de permettre l'encadrement des constructions sur des secteurs isolés,
- de dire que les crédits destinés au financement des dépenses seront inscrits à la section investissement du budget de l'exercice considéré,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la procédure de modification du plan local d'urbanisme de la Commune de Saint-Ciers-d'Abzac ;

Conformément à l'article L. 153-11 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- à Monsieur le Sous-préfet;
- à Monsieur le Président du Conseil régional ;
- à Monsieur le Président du Conseil départemental ;
- à Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture ;
- à Monsieur le Président de la Chambre des Métiers ;
- à Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- à Monsieur le Président de l'établissement public chargé de l'élaboration et du suivi du SCoT dans le périmètre duquel est comprise la Cali ;
- au représentant de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains ;
- au représentant de l'Etablissement public compétent en matière de PLH, dont la commune est membre.

**2019-10-214 : Annulation de la délibération de prescription de la révision allégée du PLU d'Arveyres**

A l'unanimité (52 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'annuler la délibération du Conseil communautaire n°2019-02-006 du 7 février 2019 de prescription de la révision allégée du plan local d'urbanisme de la Commune d'Arveyres,

Conformément à l'article L. 153-11 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- à Monsieur le Sous-préfet;
- à Monsieur le Président du Conseil régional ;
- à Monsieur le Président du Conseil départemental ;
- à Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture ;
- à Monsieur le Président de la Chambre des Métiers ;
- à Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- à Monsieur le Président de l'établissement public chargé de l'élaboration et du suivi du SCoT dans le périmètre duquel est comprise la Cali ;
- au représentant de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains ;
- au représentant de l'Etablissement public compétent en matière de PLH, dont la commune est membre.

En application de l'article R. 113-1 du code de l'urbanisme, elle sera adressée au préfet de la préfecture de la région Centre-Val de Loire, 12, rue de la République, 45000 Orléans.

Envoyé en préfecture le 22/10/2019  
Reçu en préfecture le 22/10/2019  
Affiché le   
ID : 033-200070092-20191017-2019\_10\_PV08-DE

## **2019-10-215 : Annulation de la délibération de prescription de la révision alléguée du plan local d'urbanisme de la Commune de Pomerol**

A l'**unanimité (52** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'annuler la délibération du Conseil communautaire n°2018-11-231 du 12 novembre 2018 de prescription de la révision alléguée du plan local d'urbanisme de la Commune de Pomerol,

Conformément à l'article L. 153-11 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- à Monsieur le Sous-préfet;
- à Monsieur le Président du Conseil régional ;
- à Monsieur le Président du Conseil départemental ;
- à Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture ;
- à Monsieur le Président de la Chambre des Métiers ;
- à Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- à Monsieur le Président de l'établissement public chargé de l'élaboration et du suivi du SCoT dans le périmètre duquel est comprise la Cali ;
- au représentant de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains ;
- au représentant de l'Établissement public compétent en matière de PLH, dont la commune est membre.

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON, en l'absence de Monsieur Jérôme COSNARD

### **2019-10-216 : Domaine de la Conque : attribution d'une subvention**

A l'**unanimité (52** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention de 50 000 € à la société DOMAINE DE LA CONQUE pour soutenir ses investissements immobilier ;
- signer la convention de partenariat avec la société DOMAINE DE LA CONQUE.

### **2019-10-217 : Avis sur les ouvertures dominicales 2020 pour la ville de Coutras**

A la **majorité, 48 voix pour et 4 abstentions** (*Sébastien LABORDE, Mireille CONTE-JAUBERT, Michel GALAND, Monique JULIEN*)

Le Conseil communautaire décide de donner un avis favorable aux ouvertures dominicales des commerces de la Ville de Coutras sur l'année 2020 pour les dates suivantes :

- 12 janvier 2020
- 9 février 2020
- 12 avril 2020
- 14 juin 2020
- 28 juin 2020
- 12 juillet 2020
- 16 juillet 2020
- 23 août 2020
- 25 octobre 2020
- 13 décembre 2020
- 20 décembre 2020
- 27 décembre 2020

### **2019-10-218 : Avis sur les ouvertures dominicales 2020 pour la ville de Libourne**

A la **majorité, 48 voix pour et 4 abstentions** (*Sébastien LABORDE, Mireille CONTE-JAUBERT, Michel GALAND, Monique JULIEN*)

Le Conseil communautaire décide de donner un avis favorable aux commerces de la ville de Libourne sur l'année 2020 pour les dates suivantes :

- 12 janvier 2020 : soldes d'hiver
- 7 juin 2020 : fêtes des mères
- 28 juin 2020 : soldes d'été
- 11 octobre 2020 : « 3 J »
- 29 novembre 2020 : Black Friday
- 6, 13, 20 et 27 décembre 2020 : fêtes de fin d'année

Envoyé en préfecture le 22/10/2019  
Reçu en préfecture le 22/10/2019  
Affiché le   
ID : 033-200070092-20191017-2019\_10\_PV08-DE

## FINANCES ET FISCALITE

Rapporteur : Madame Anne BERTHOME

### **2019-10-219 : Création de la régie communautaire d'assainissement non collectif de La Cali et de son budget annexe**

A l'**unanimité** (52 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter le principe de gestion en régie du service public d'assainissement non collectif ;
- de créer la régie à simple autonomie financière appelée « Régie communautaire d'assainissement non collectif de La Cali » ;
- de dire que toutes les dépenses et toutes les recettes relatives à l'exploitation du service public d'assainissement non collectif sur le périmètre de ces communes seront inscrites dans ce budget annexe ;
- d'approuver la création du budget annexe correspondant avec autonomie financière
- de ne pas opter pour l'assujettissement de ce budget annexe à la TVA ;
- d'appliquer à ce budget annexe l'instruction budgétaire et comptable M49 ;
- d'adopter les statuts de la régie ;
- d'attribuer à ladite régie une avance de trésorerie remboursable avant le 31 décembre 2021, d'un montant de 130 000 € par la collectivité de rattachement – le budget principal de La Cali : ce montant correspond à une année de charges d'exploitation. Ces opérations de versement et de remboursement de cette avance de trésorerie sont non budgétaires. Elles seront imputées au compte de dépense 553 du budget principal, et au compte de recette 5192 du budget annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

### **2019-10-220 : Création du budget annexe Eau de La Cali - Nord Libournais**

A l'**unanimité** (52 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la création du budget annexe dit « eau de La Cali – Nord Libournais », sans autonomie financière et rattaché au budget général de la Communauté d'agglomération du Libournais, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- de dire que toutes les dépenses et toutes les recettes relatives à l'exécution du contrat de délégation de service public en cours pour l'exploitation du service eau sur le périmètre des communes membres de ce syndicat seront inscrites dans ce budget annexe ;
- de dire que le budget annexe ne sera pas assujetti à la TVA ;
- d'appliquer à ce budget annexe l'instruction budgétaire et comptable M49 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

### **2019-10-221 : Création du budget annexe Eau de La Cali - Libourne**

A l'**unanimité** (52 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la création du budget annexe dit « eau de La Cali - Libourne », sans autonomie financière et rattaché au budget général de la Communauté d'agglomération du Libournais, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- de dire que toutes les dépenses et toutes les recettes relatives à l'exécution du contrat de délégation de service public en cours pour l'exploitation du service eau sur le périmètre de cette commune seront inscrites dans ce budget annexe ;
- de dire que le budget annexe ne sera pas assujetti à la TVA ;
- d'appliquer à ce budget annexe l'instruction budgétaire et comptable M49 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

A l'unanimité (52 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la création du budget annexe dit « eau de La Cali – Les Billaux - Lalande de Pomerol », sans autonomie financière et rattaché au budget général de la Communauté d'agglomération du Libournais, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- de dire que toutes les dépenses et toutes les recettes relatives à l'exécution du contrat de délégation de service public en cours pour l'exploitation du service eau sur le périmètre de ces communes seront inscrites dans ce budget annexe ;
- de dire que le budget annexe ne sera pas assujéti à la TVA ;
- d'appliquer à ce budget annexe l'instruction budgétaire et comptable M49 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

**2019-10-223 : Création du budget annexe Assainissement collectif de La Cali - Nord Libournais**

A l'unanimité (52 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la création du budget annexe dit « assainissement collectif de La Cali – Nord Libournais », sans autonomie financière et rattaché au budget général de la Communauté d'agglomération du Libournais, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- de dire que toutes les dépenses et toutes les recettes relatives à l'exécution du contrat de délégation de service public en cours pour l'exploitation du service assainissement collectif sur le périmètre des communes membres de ce syndicat seront inscrites dans ce budget annexe ;
- de dire que le budget annexe ne sera pas assujéti à la TVA ;
- d'appliquer à ce budget annexe l'instruction budgétaire et comptable M49 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

**2019-10-224 : Création du budget annexe Assainissement collectif de La Cali - Libourne**

A l'unanimité (52 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la création du budget annexe dit « assainissement collectif de La Cali - Libourne », sans autonomie financière et rattaché au budget général de la Communauté d'agglomération du Libournais, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- de dire que toutes les dépenses et toutes les recettes relatives à l'exécution du contrat de délégation de service public en cours pour l'exploitation du service assainissement collectif sur le périmètre de cette commune seront inscrites dans ce budget annexe ;
- de dire que le budget annexe ne sera pas assujéti à la TVA ;
- d'appliquer à ce budget annexe l'instruction budgétaire et comptable M49 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

**2019-10-225 : Création du budget annexe Assainissement collectif de La Cali - Les Billaux-Lalande de Pomerol**

A l'unanimité (52 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la création du budget annexe dit « assainissement collectif de La Cali – Les Billaux – Lalande de Pomerol », sans autonomie financière et rattaché au budget général de la Communauté d'agglomération du Libournais, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- de dire que toutes les dépenses et toutes les recettes relatives à l'exécution du contrat de délégation de service public en cours pour l'exploitation du service assainissement sur le périmètre de ces communes seront inscrites dans ce budget annexe ;
- de dire que le budget annexe ne sera pas assujéti à la TVA ;
- d'appliquer à ce budget annexe l'instruction budgétaire et comptable M49 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

## **2019-10-226 : Budgets soumis à la nomenclature M14 : fixation de la**

Envoyé en préfecture le 22/10/2019  
Reçu en préfecture le 22/10/2019  
Affiché le   
ID : 033-200070092-20191017-2019\_10\_PV08-DE

A l'unanimité (52 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de valider ces nouvelles durées d'amortissement pour les budgets soumis à la nomenclature M14.

## **2019-10-227 : Budgets soumis à la nomenclature M43 : fixation de la durée des amortissements**

A l'unanimité (52 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de valider ces nouvelles durées d'amortissement pour les budgets soumis à la nomenclature M43.

## **2019-10-228 : Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens entre La Cali et l'office de tourisme intercommunal du Libournais - 2018/2020**

A l'unanimité (52 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens 2018-2020 entre la Communauté d'agglomération du Libournais et l'office de tourisme intercommunal du libournais.

## **2019-10-229 : Engagement partenarial entre la Trésorerie de Libourne, la Direction générale des finances publiques et La Cali**

A l'unanimité (52 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de valider les termes de la convention partenariale dont le but est de renforcer la coopération pour améliorer le recensement des changements et optimiser la mise à jour des bases fiscales
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention partenariale pour une durée de 4 ans allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2023.

## **POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT**

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LE GAL

### **2019-10-230 : Adoption du Programme Local de l'Habitat 2018-2023**

A l'unanimité (52 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter le Programme Local de l'Habitat 2018-2023 de La Cali,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux transmissions et formalités de publicité prévues aux articles R302-11 et R302-12 du Code de la Construction et de l'Habitation.

## **ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE, GENS DU VOYAGE**

Rapporteur : Monsieur Sébastien LABORDE

### **2019-10-231 : Définition de L'Intérêt communautaire en matière d'Action sociale d'intérêt communautaire**

A l'unanimité (52 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de définir comme suit l'intérêt communautaire en matière d'action sociale, dont la gestion est confiée au CIAS :

- Portage de repas à domicile,
- Transport à la demande des personnes à mobilité réduite,
- Plateforme d'ingénierie sociale,
- Actions de prévention, de développement social et de solidarité à l'échelle supra communale,

- Soutien aux actions de promotion et de prévention de la santé à l'échelle supra communale,
- Contribution à l'amélioration du parcours de santé sur le territoire notamentale,
- Participation à la promotion des habitudes de vie et un environnement supra communale,
- Aide à l'ingénierie des projets d'équipement de santé pluridisciplinaire, d'initiative publique ou privée, concourant à renforcer l'offre de soins sur le territoire et s'inscrivant dans les zones d'implantation prioritaires ou fragiles définies par l'Agence Régionale de Santé au titre de son Projet Régional de Santé dont fait partie le Schéma Régional d'organisation des soins.

Envoyé en préfecture le 22/10/2019  
 Reçu en préfecture le 22/10/2019  
 Affiché le   
 ID : 033-200070092-20191017-2019\_10\_PV08-DE

Ces actions trouveront leur origine notamment dans le Contrat Local de Santé du Libournais (CLS) et l'analyse des besoins sociaux (ABS) ou tous autres documents d'orientations en matière de santé. Les préconisations issues de l'ABS sont à concevoir comme un outil d'aide à la décision devant permettre d'établir la feuille de route des interventions communautaires. Elles permettront de contribuer à assurer les missions de coordination des politiques sociales retenues par les élus comme relevant des enjeux stratégiques pour le territoire.

Les politiques sociales communautaires s'inscriront dans une relation équilibrée et respectueuse des prérogatives des maires en matière de mise en œuvre de leur actions sociales facultatives et ce dans une dimension de relation de proximité avec leurs concitoyens.

## JEUNESSE

Rapporteur : Madame Sabine AGGOUN

### **2019-10-232 : Fixation de tarifs pour l'espace jeunes à Arveyres/Izon pour une découverte du parc Astérix**

A l'unanimité (52 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à fixer les tarifs ci-dessous :

Espaces Jeunes	Séjour	Tarifs
Arveyres, Izon	<b>Parc Astérix</b> 23 et 24 OCTOBRE 2019 (1 nuit) 20 jeunes – 12/17 ans	Inférieur à 600 € : 154 € Entre 601 et 850 € : 159 € Entre 851 et 1100 € : 169 € Entre 1101 et 1250 € : 179€ Entre 1251 et 1500 € : 194 € Plus de 1500 € : 214 €

## POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY

### **2019-10-233 : Ecole de la deuxième chance : versement d'une subvention pour l'ouverture d'une antenne sur le territoire de La Cal**

A l'unanimité (52 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser la subvention de 10 000 euros à l'Association pour la Formation et l'Éducation Permanente à Tivoli (AFEPT) pour l'ouverture d'une antenne de l'école de la deuxième chance de Bordeaux sur la commune de Coutras,
- signer la convention d'objectifs, ses avenants et tous documents afférents.

## SPORTS

Envoyé en préfecture le 22/10/2019

Reçu en préfecture le 22/10/2019

Affiché le

Louis ARCARAZ   
ID : 033-200070092-20191017-2019\_10\_PV08-DE

Rapporteur : Madame Sabine AGGOUN, en l'absence de Monsieur Jean

### **2019-10-234 : Subvention à l'association sportive "Challengers Taekwondo club" pour les compétitions de préparation et qualification des championnats du monde (2019-2020).**

A l'unanimité (52 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'apporter une aide à l'association « Challengers Taekwondo Club » pour soutenir la participation de Monsieur Eric Albasini aux compétitions de préparation et de qualification des Championnats du monde de taekwondo technique à hauteur de 800 euros,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

## CULTURE

Rapporteur : Monsieur Jack ALLAIS

### **2019-10-235 : Dispositif « L'art de grandir » : parcours culturels pour les classes de CM1, CM2, ULIS, IME, 6e et un espace Jeune communautaire (année scolaire 2019 / 2020)**

A l'unanimité (52 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide:

- de valider l'ensemble du dispositif « L'Art de grandir » 2019/2020.

## RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame Chantal GANTCH

### **2019-10-236 : Mise en œuvre du télétravail à titre expérimental**

A l'unanimité (52 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide de :

- valider la démarche expérimentale du télétravail
- d'autoriser la mise en place du télétravail à La Cali dans les conditions définies

### **2019-10-237 : Avenant à la convention de constitution du service commun Achat et Commande Publique**

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (52 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide :

- de modifier l'effectif du service commun :
  - en créant un emploi permanent à temps complet supplémentaire de gestionnaire des marchés publics, au grade de rédacteur,
  - en transformant un poste d'emploi permanent à temps complet d'attaché contractuel en un emploi permanent à temps complet de rédacteur,
- d'approuver le nouvel avenant à la convention constitutive du service commun Achats et Commande Publique,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

# PAS DE QUESTIONS DIVERSES

Envoyé en préfecture le 22/10/2019

Reçu en préfecture le 22/10/2019

Affiché le

**SLO**

ID : 033-200070092-20191017-2019\_10\_PV08-DE

La séance a été levée à 18h 57.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 22 octobre 2019  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libourmais



Handwritten signature of Philippe Buisson.

NB : Les décisions du Conseil communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.